

PROPOS CONCLUSIFS DE LA JOURNEE « LA NEIGE POUR TOUS »

Ces quelques propos qui viennent en fin de notre journée d'étude n'ont pas vocation à conclure sur le sujet qui nous a rassemblés aujourd'hui, seulement à rappeler quelques composantes du thème, quelques éléments de problématique. Il me semble que nous sommes centrés autour de deux questions majeures : les publics d'une part, l'intervention des pouvoirs publics d'autre part. Je vais donc essayer d'en retracer les grandes lignes.

Les publics, quels publics ?

Nul ne sera étonné que les intervenants aient tous ciblé essentiellement le public des jeunes. Encore faut-il préciser que cette notion de jeunes est loin de résoudre toutes les questions. Plus que la définition d'une cible, les acteurs dans le domaine des activités de neige se sont le plus souvent positionnés dans une perspective d'élargissement des publics. Jacques Thiolat nous a montré comment, dans le cas de l'UCPA, la délimitation jeunes/adultes avait évolué dans le sens d'un tel élargissement. La délimitation du public scolaire/non scolaire est, elle, plus ténue ainsi que Georges Pacquetet et Pierre Larre nous l'ont exposée. Si les activités de neige conduites dans le temps scolaire (Laurent Laffage-Cosnier) ont pu s'inscrire dans des dispositifs réglementaires, il n'en reste pas moins que l'impulsion, la conception, la mise en place ont réellement relevé de l'initiative de quelques pionniers, que ce soit dans le domaine des foyers de ski de fond, des classes de neiges, ou des préfigurations des ski-études (on pense à Paul Briglia). Il est incontestable que ces initiatives ont accompagné et favorisé aussi bien les recherches et innovations pédagogiques en matière de ski alpin et de ski de fond que dans le domaine du matériel, comme l'UCPA l'a prouvé maintes fois. D'ailleurs c'est dans le domaine du ski alpin que s'est posée la question du statut de la pédagogie avec le Syndicat des Moniteurs du Ski Français : la pédagogie relève-t-elle des pouvoirs publics ? Pierre Parlebas nous a expliqué comment des mouvements d'éducation populaire avaient revendiqué une liberté dans ce domaine, y compris dans l'encadrement.

Finalement l'ambition sociale des politiques publiques en faveur des activités de neiges, relevée dans le questionnement de Thierry Terret, n'a-t-elle pas été oubliée en route ?

Des interventions publiques font-elles une politique publique ?

Marianne Lassus nous a remis en mémoire une chronologie des premières interventions des pouvoirs publics en faveur des activités de neige, ainsi que leurs objectifs. Rappelons quelques autres dates marquantes : 1963 et la création de la DATAR qui instaure le règne du Plan et des planificateurs (Pierre Larre et Arnaud Pinguet), 1982 et les lois de décentralisation qui permettent l'essor des politiques contractuelles, 1985 et la loi Montagne signant une prise en compte spécifique de l'espace montagnard.

Les objectifs des politiques sectorielles conduites depuis l'origine en montagne ont été divers, pas toujours coordonnés malgré la création de la DATAR, et à l'origine de bien des « empilements » de mesures sur un même territoire. Citons la compensation de la déprise agricole à l'origine des politiques touristiques (Pierre Larre), puis la protection de l'environnement et des espaces naturels, et enfin la lutte pour l'emploi et la formation professionnelle (Arnaud Pinguet).

L'évolution majeure s'est produite avec la mise en place de politiques territorialisées et contractualisées avec les collectivités succédant aux politiques cogérées ; la relation entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et le Syndicat national des moniteurs de ski en est l'un

des meilleurs exemples pour ce qui est de la réglementation des activités et de la formation professionnelle (Arnaud Pinguet).

Finalement toutes ces interventions de multiples départements ministériels, par-delà leur hétérogénéité, ont-elles bien donné naissance à une politique de la neige ? Si l'on revient au succès des stations de sports d'hiver, au poids de ces activités dans l'économie touristique, certainement. Resteront une complexité sur le terrain pour les acteurs locaux, et souvent une lourdeur de mise en œuvre.

Enfin nous ne pouvons terminer sans citer le nom de quelques figures emblématiques qui ont laissé une empreinte durable dans la neige : Émile Allais « inventeur » du ski français, Hubert Dubedout qui a conduit Grenoble au succès des JO de 1968, Raymond Malesset fédérateur de l'UCPA, Louis Besson qui a porté la loi Montagne, sans oublier Maurice Michaud et Laurent Chappis les pionniers de l'aménagement touristique de la montagne.

Ph. Callé